



Ville de Bergerac

Les conseils  
du Service Vie Associative – Événementiel

## Je formule ma demande

### ***Votre manifestation se déroule...***

#### **> Dans une salle, un équipement culturel ou une infrastructure sportive**

**Délai de formulation** de la demande : Vous avez **de 3 mois à 1 an** suivant la nature de la manifestation et l'équipement souhaité pour formuler votre demande.

Lettre adressée à Monsieur le Maire (voir modèle)

•

Si nécessaire, faire une demande d'ouverture temporaire de débit de boisson → voir formulaire dans la rubrique Commerce/artisannat : Les formulaires & réglementation

En cas de diffusion de musique : demande d'autorisation auprès de la SACEM.

Voir sur le site internet de la SACEM : <https://www.sacem.fr/>

#### **> Sur le domaine public**

**Délai de formulation** de la demande :  
**3 mois au moins avant la manifestation**

•Lettre adressée à Monsieur le Maire (voir modèle)

S'il s'agit d'une vente au déballage : faire une Déclaration préalable de vente au déballage → voir formulaire dans la rubrique Commerce/artisannat : Les formulaires & réglementation

•

•Si nécessaire, faire une Demande d'ouverture temporaire de débit de boisson → voir formulaire dans la rubrique Commerce/artisannat : Les formulaires & réglementation

En cas de diffusion de musique : demande d'autorisation auprès de la SACEM.

Voir sur le site internet de la SACEM : <https://www.sacem.fr/>

## > Dans un édifice religieux

**Délai de formulation** de la demande :  
**au moins 3 mois avant la manifestation**

• **Lettre adressée à Monsieur le Maire** - ( voir modèle )

• **Règlement** à lire : Règlement : Utilisation des édifices religieux (pdf - 57,06 ko)  
Le service Référent : Service Vie Associative-Evénementiel (VAE)

En cas de diffusion de musique : demande d'autorisation auprès de la SACEM.  
*Voir sur le site internet de la SACEM* : <https://www.sacem.fr/>

Dans tous les cas,  
transmettez vos demandes au service VAE :

par dépôt à l'accueil principal de la Mairie :  
19 rue Neuve d'Argenson – BP 801 – 24100 BERGERAC

au service VAE  
19 rue Neuve d'Argenson – BP 801 – 24100 BERGERAC  
Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

par mail  
[vie-associative-evenementiel@bergerac.fr](mailto:vie-associative-evenementiel@bergerac.fr)